

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 22 MARS 2021

Lors de cette visio hebdomadaire, le Directeur général a souhaité communiquer **sur les points suivants** :

Il est revenu sur l'évolution de la situation sanitaire et des mesures de restrictions de déplacements prises dans 16 départements. Elles conduisent la DGFIP à redoubler de vigilance quant à la situation sanitaire et au strict respect des mesures barrières. Il a indiqué avoir communiqué avec les N1 des directions implantées dans ces départements en vue notamment de **renforcer le télétravail**. Il a concédé « rester sur sa faim en matière de télétravail » mais n'explique pas aux organisations syndicales pourquoi certaines directions sont très en retrait par rapport à d'autres alors qu'un manque d'équipement n'y est pas recensé.

La Direction générale met en place un suivi quotidien de l'évolution du télétravail sur les 16 départements.

Le taux d'équipement moyen pour l'ensemble du territoire s'élève à 62 %. Les livraisons d'ordinateurs portables reprennent et 13000 sont en cours.

La situation nouvelle impose une adaptation des conditions de **la campagne IR** dans ces départements en privilégiant plus encore l'accueil distant, et limitant autant que possible l'accueil physique à l'accueil sur RDV, de façon à éviter les files d'attente et les regroupements de personnes. La communication de la campagne sera modulée pour tenir compte des conditions de son déroulement en fonction des conditions sanitaires.

Un dispositif d'analyse des **foyers de contaminations** en milieu professionnel sera mis en place prochainement à la DGFIP.

Le Directeur général a qualifié de « pertinent » le chantier en cours d'une indemnisation sous la forme d'un « **forfait Télétravail** », des charges engendrées par ce mode de travail dans le budget des agents.

Le Directeur Général a indiqué qu'un nouveau protocole était en cours de finalisation concernant **la restauration collective**.

La vaccination dans le cadre de la médecine de prévention se met en place sous l'égide du secrétariat général en lien avec MFP Services. Sur la base du volontariat et de l'anonymat par

rapport à son employeur, un agent remplissant les critères visés dans les dispositifs nationaux (âge, comorbidités) pourra se faire vacciner.

Lors du tour de parole des organisations syndicales, la CFTC DGFIP a insisté auprès du Directeur général pour qu'un message soit passé vers les directions locales dans le cadre de la campagne d'évaluations professionnelles qui se déroule actuellement. Dans de trop nombreux cas, les appréciations (littérales et synoptiques) relatives à l'activité et la réalisation des objectifs 2020 ne tiennent absolument pas compte du contexte particulier de cette année. Il en ressort une relation dégradée entre les agents et leur hiérarchie et une augmentation du nombre des recours hiérarchiques.

En réponse, le Directeur général a indiqué qu'il fera de nouveau passer un messages aux directions locales afin que 2020 ne soit pas regardée comme une année « normale ».

La CFTC a également demandé à ce que soient appelées en intégralité les listes complémentaires des concours.

L'administration a apporté les informations diverses suivantes :

La formation des agents C sera réalisée en distanciel ; les équipements informatiques des stagiaires sont d'ores et déjà sécurisés.

En marge d'un GT **Gpeec des A+** du 6/4 , un support de présentation de l'évolution des carrières à destination des cadres et des directeurs, sera diffusé au réseau.

Un message d'alerte et de prévention quant aux **violences conjugales et domestiques** sera prochainement diffusé sur Ulysse.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>